



pour que l'échafaudage ne bascule pas dans le vide lors des travaux de démontage, les spécialistes doivent au préalable le corseter, en construisant des tourelles d'acier. Ensuite ? Ils installeront une grue géante pour enlever, un à un, les morceaux découpés au chalumeau par les ouvriers-acrobates.

Tuile supplémentaire : cette grue, qui va reposer sur le côté

Villeneuve, l'architecte en chef des Monuments historiques chargé de la cathédrale.

Mis aussitôt au pilori par les architectes, tancé par le ministre de la Culture et invité par le chef de l'Etat à mieux contrôler la sienne (de gueule), Georgelin se fait désormais aussi discret qu'un adjudant...

H. L.

# Un roi du bordeaux s'agite en vin

**L**ES PRODUCTEURS de bordeaux le jurent : ils ne veulent plus de grosses taches sur leur réputation. Il y a quatre semaines, la Fédération des grands vins de Bordeaux se débarrassait de son président, dont la condamnation pour tromperie sentait un peu trop le bouchon. Certains vigneronniers aimeraient désormais liquider le patron du Conseil des grands crus classés – autre prestigieuse instance du Bordelais.

Philippe Castéja est également ancien président du Conseil interprofessionnel du vin de Bordeaux et toujours membre du bureau (il fait la pluie et le beau temps dans le lignoble). Sa société, Grands vins de Gironde, a été condamnée l'année dernière à

200 000 euros d'amende. On lui reprochait un manque de traçabilité sur 700 000 bouteilles en 2005 et 800 000 en 2015 ! Surtout, cet empereur du goulot, propriétaire de deux grosses maisons de négoce et de plusieurs châteaux à Pauillac, Saint-Estèphe, Pomerol ou Saint-Emilion, est soupçonné d'avoir influencé à son profit le classement 2012 des vins de Saint-Emilion.

## Goulot d'intérêt général

Autre contrariété ? L'affaire de son classement Pauillac. A la tête d'un domaine déjà classé Pauillac à Lynch-Moussas, il était propriétaire d'une parcelle de 7 ha sur la commune voisine classée en Haut-Médoc. Soudain, miracle ! Cas-

téja, ancien membre du comité national de l'Inao, chargé des appellations, a obtenu la mention Pauillac sur près de la moitié de son nouveau terrain. Sacré pactole en perspective : le changement d'appellation fait bondir le prix du terrain de 100 000 euros à 2 millions l'hectare, soit vingt fois plus ! L'Inao rechignant à classer en Pauillac les 4 ha restants, notre homme, décidément gourmand, a saisi la justice administrative. Le 18 octobre, il a été (sèchement) débouté devant le Conseil d'Etat.

Mis en examen l'année dernière pour prise illégale d'intérêt dans l'affaire du classement 2012, Castéja nie toute magouille et dit au « Canard » attendre « avec sérénité la suite des événements ». Comme l'a

révélé « Sud Ouest » (17/1), le parquet de Bordeaux, contre l'avis du juge chargé de l'enquête, a requis un non-lieu. Puis – décision extrêmement rare et qui a laissé de nombreux magistrats perplexes – la proc a, en août 2019, juste à la veille de son départ, fait appel de l'ordonnance de renvoi qui l'accusait...

La chambre d'instruction de la cour d'appel doit désormais dire si elle avalise ce choix ou si elle renvoie en correctionnelle le président du Conseil des grands crus classés. La justice administrative, elle, est également censée se prononcer sur l'annulation du classement de 2012.

De nouveaux clapotis en perspective...

C. L. et A.-S. M.